

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 22 Mars 2018 à 18 H 30
au Grand Salon de l'Hôtel de Ville

ORDRE DU JOUR

1 - COMMUNICATION DE DÉCISIONS

En vertu de la délibération prise par le Conseil Municipal du 29 mars 2014, complétée par la délibération du 15 décembre 2016, autorisant Monsieur le Maire à traiter les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé :

⇒ A l'Etablissement de marchés à procédure adaptée (alinéa 4°) :

- Avec la Société LDM EQUIPEMENT pour la fourniture et pose de bancs aux normes d'accessibilité, pour les vestiaires des gymnases Claude Gellée, Viviani et pour la Halle des sports.
- Avec la Société SA HUSSON INTERNATIONAL pour le renouvellement d'une aire de jeux au Parc du Château.
- Avec les Sociétés IDEX VIDEOCOM, SARL LB CONCEPTION, S.N.E.E, AB SECURITE pour divers aménagements dans le cadre de la sécurisation des écoles.
- Avec les Sociétés FMT DIVOUX, LES PEINTURES REUNIES, MARIO MAGGIO, GONSOLIN, MENUISERIE TRIDON, LA SERRURERIE METALLERIE ARNOULD et CHAUFF'SERVICE pour des travaux d'aménagement du restaurant scolaire de l'Ecole du 149^{ème} RI.
- Avec la Société BOVE pour des travaux d'isolation de la Maison de l'entrepreneuriat.
- Avec la Société METTALERIE GERARD pour le remplacement de portes au gymnase Charles Perrault.
- Avec la Société CHEVALLIER PEINTURE pour des travaux de ravalement de façade à la maison de la communication.
- Avec la Société ACCORSI JONATHAN ET FRERES pour la mise aux normes incendie des revêtements de plafonds et murs de deux salles du centre aéré de la 40 Semaine.
- Avec la Société SAS SUEZ EAU France pour le renforcement de la sectorisation et la mise en place d'une auto-surveillance sur les déversoirs d'orages.

- Avec la Société AGRESTA, pour la fourniture de copeaux pour l'aménagement de l'aire de jeux au parc du château.
- Avec les Sociétés CHEVALLIER, LES PEINTURES REUNIES, ART ET COULEURS, CPIS, LEONARD DENIS, AVENIR TOITURE VOSGES, TRIDON DENIS, CLAUDE MENUISERIE, P.E.S.M.B.88, CPIS, LAMBERT, JEAN GERARD – PATRICK ROUSSEL, SCHWEITZER, LECLERC, METTALERIE GERARD, MENIL RENOV SARL, MAGGIO, BATI 3000, ID VERDE, PASQUEREAU, SNEE, TAVU, J.F. MARCHAL, SIGNATURE pour des travaux d'entretien des bâtiments communaux.
- Avec la Société AB SECURITE pour la vérification et la maintenance des Systèmes de Sécurité Incendie.
- Avec la Société OUEST EXPANSION pour la gestion de la régie publicitaire du magazine municipal « VIVRE A EPINAL ».
- Avec la Société ARIMA CONSULTANT ASSOCIES pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement des marchés publics d'assurances.
- Avec la Société PARMENTIER pour la passation de marchés subséquents relatifs à des travaux en forêt communale.
- Avec les Sociétés SOCOPRINT et DEKLIC, pour la passation de marchés subséquents relatifs à l'impression et reprographie de documents.
- Avec la Société EUROVIA pour des travaux de requalification des places de l'Âtre et Edmond Henry.
- Avec la Société SIGNAUX GIROD pour l'acquisition de produits de signalisation verticale permanente et temporaire.
- Avec la Société EFIKA BUREAUTIQUE pour la fourniture de copieurs et de la maintenance associée.
- Avec la Société VALTER pour le transport et le traitement de déchets verts.
- Avec la Société FRANS BONHOMME pour la fourniture de produits plastiques, métallurgiques et préfabriqués en béton pour des travaux de voirie.
- Avec le Groupement GAGNEPARK/LAMA ARCHITECTE, pour un avenant relatif au marché de conception-réalisation d'un parking en ouvrage, sis rue Saint-Michel.
- Avec la Société RAY, pour un avenant au marché de travaux pour la mise à niveau, le remplacement ou la création d'hydrant dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie.
- Avec les Sociétés BETON VICAT, GEDIMAT, TRB TRAPDID BIGONI et SILIX pour la fourniture de divers produits pour la réalisation de travaux de réfection de voirie sur le territoire de la commune.

⇒ **De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5°) :**

- Au profit de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, locataire, et du syndicat Confédération Générale du Travail (la CGT), sous-locataire, pour la mise à disposition de locaux à la « Maison des Associations », sise rue du Général Haxo.
- Au profit de la Société AQUILA RH et du Centre Médico Scolaire pour la mise à disposition de locaux, à la « Maison des Associations », sise rue du Général Haxo.
- Au profit de l'association « Les Enfants du ROC », pour la mise à disposition d'un local de stockage, sis Côte Cabiche.
- Au profit de l'association « Les Scooters Spinaliens », pour la mise à disposition d'un local, sis place d'Avrinsart.

⇒ **Au règlement des honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts (alinéa 11°) :**

- Avec la Société ALLEX pour des frais d'honoraires d'expertise relatifs à la fourrière de véhicules dans le cadre de la procédure de mise en fourrière des véhicules en stationnement gênants ou abusifs.
- Avec la Société CHARDOT OLIVIER GEOMETRE EXPERT pour des frais d'honoraires relatifs à des relevés topographiques.

⇒ **À la demande d'attribution de subventions par tout organisme financeur (alinéa 26°) :**

- Après de l'Etat au titre des Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) et au titre de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et les Conduites Addictives (MILDECA) pour des projets suivants :
 - La 21eme édition des ateliers manuels pédagogiques
 - L'action de promotion de la citoyenneté à destination des femmes résidant en quartiers politique de la ville.
 - La plateforme d'éducation et d'insertion sociale et professionnelle des jeunes en grande difficulté par le sport.
 - L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude sur le système de vidéo tranquillité.
 - L'étude de sureté urbaine relative au projet de renouvellement urbain (NPRU) de Bitola
 - L'acquisition de 3 gilets pare-balle pour les policiers municipaux.

2 – DIRECTION GÉNÉRALE

2/1 – Syndicat mixte départemental d’assainissement non collectif des Vosges

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le retrait de la Commune de Sandaucourt du Syndicat Mixte Départemental d’Assainissement Non Collectif des Vosges et l’adhésion des communes de Bois de Champ et Savigny au Syndicat Mixte Départemental d’Assainissement Non Collectif des Vosges.

2/2 – Avenant au protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du quartier de Bitola/Champbeauvert

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l’avenant n°1 au protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du quartier de Bitola/Champbeauvert avec l’Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document afférent.

3 – AFFAIRES FINANCIÈRES

3/1 – Fixation des taux d’imposition

Le Conseil Municipal est appelé à approuver pour l’année 2018, les taux portés au cadre II de l’état 1259 de la notification des taux d’imposition comme suit :

	2017	2018
	Taux Ville	Taux Ville
Taxe d’habitation	18.81 %	18.81 %
Foncier bâti	23.53 %	23.53 %
Foncier non-bâti	38.30 %	38.30 %

3/2 – Décision modificative

Le Conseil municipal est appelé à approuver la décision modificative consistant en des ajustements de crédit sur le budget principal et les budgets annexes eau et assainissement, et locations commerciales.

4 – AFFAIRES GÉNÉRALES ET ÉCONOMIQUES

4/1 – Convention de partenariat avec le Pays d’Art et d’Histoire

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de partenariat avec le Pays d’Art et d’Histoire relative à l’organisation des modalités pratiques d’accès aux fonds des archives municipales, et à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte afférent.

4/2 – Cession d'un immeuble - rue Jules Méline

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession d'un immeuble situé 26, rue Jules Méline et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

5 – AFFAIRES SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE

5/1 – Versement de subvention

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association « Epinal Passion Cheval » pour un montant de 2.000€.

6 – AFFAIRES SCOLAIRES

6/1 – Modification de la répartition des montants des subventions aux coopératives scolaires

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la modification de la répartition du montant des subventions versées aux coopératives scolaires des écoles élémentaires et maternelles spinaliennes.

6/2 – Carte scolaire – 2018/2019

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les mesures envisagées dans le cadre du projet de carte scolaire pour la rentrée scolaire de septembre 2018.

7 – ANIMATION ET PROMOTION

7/1 – Versement de subvention

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention d'accompagnement pour la location de salles au Centre des Congrès ou de matériel à l'association « Club Vosgien » pour un montant de 1.344 €.

8 – AFFAIRES CULTURELLES

8/1 – Versement de subvention

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention au profit de l'Association des retraités militaires des Vosges pour l'achat d'un drapeau, pour un montant de 100€.

9 – AFFAIRES SOCIALES

9/1 – Versement de subvention

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention au profit de l'association AMI, dans le cadre de la gestion de la Friperie, sise Place d'Avrinsart, pour un montant de 2.500€.

10 – PERSONNEL

10/1 – Indemnisation du personnel éducatif des accueils de loisir

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le montant d'indemnité journalière du personnel éducatif de loisir diplômé, fixée à 50€ brut.

10/2 – Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la modification du tableau des effectifs.

11 – QUESTIONS DIVERSES

Question écrite de Monsieur Jean-Claude LACOUR.